

Index égalité Femmes / Hommes 2020

Nous avons le plaisir de vous communiquer ci-dessous le détail de l'index égalité femmes/hommes du Plaza Athénée répondant au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Notre index est incalculable pour l'année 2020
Notre score maximum pouvant être de 65 au lieu des 75 requis

Précisions méthodologiques :

Pour l'index publié en 2021, l'entreprise a choisi pour période de référence l'année 2020, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'effectif de l'entreprise a été renseigné par **catégories socio-professionnelles** : Employés, Agents de maîtrise et Cadres.

Les caractéristiques individuelles (âge, catégorie de poste) sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou au dernier jour de présence du salarié dans l'entreprise.

Ne sont pas pris en compte dans les effectifs :

- Les apprentis, les contrats de professionnalisation.
- Les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure (dont les intérimaires).
- Les salariés absents plus de 6 mois sur la période de référence.